

## COMPTE RENDU

### CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2016

**Présents :** L. BARAFORT, J-L CHABROL, J-C GARNIER,  
J-M JACQUOT, P. MAZOYER, T. SOUSTELLE.

**Absente:** Christine DONNARD a donné son pouvoir à Jean-Michel JACQUOT.

Début de séance à 19h37

M. Jean-Luc CHABROL est secrétaire de séance.

#### **Validation du compte-rendu du 25 janvier 2016 :**

Jean-Michel JACQUOT revient sur la somme de 10657,39 euros de factures de 2014 qui ont été payées en 2015. Il s'interroge sur les sommes qui ont pu être récupérées.

En comptabilité publique, celles-ci apparaissent non plus en dépenses de fonctionnement mais maintenant en recettes de fonctionnement.

Il indique que Christine s'abstient sur cette approbation.

**Vote :** Abstention : 1

Pour : 6

#### **Point n°1 : Règlement de l'eau**

Le règlement de l'eau a été envoyé à chaque membre du Conseil Municipal. Il a été complété et adapté à la commune. Des redites sont encore à éliminer. Ceci sera fait.

Le coût de l'impression est à prendre en considération. Il est débattu de l'opportunité d'imprimer deux exemplaires pour chaque abonné - un pour le client, un paraphé en mairie - du coût de son envoi par la poste pour certains d'entre eux.

Jean-Claude GARNIER propose d'insérer une phrase supplémentaire sur la dernière page dudit contrat : cette ligne serait une attestation de réception et de lecture du contrat. Dans ce cas, seule la dernière page serait à retourner en mairie.

Il apparaît à tous nécessaire de poser une date limite du retour en mairie de ce document : la durée d'un mois après réception est retenue.

Jean-Michel JACQUOT pose la question sur ce que finance la commune dans le cadre d'un branchement. Jean-Claude GARNIER répond que les futurs abonnés paieront les futurs branchements le prix coûtant.

Le règlement de l'eau est mis au vote.

Après en avoir débattu, le conseil s'exprime dans ce sens.

**Vote :** Abstention : 1

Pour : 6

## Point n°2 : Tarification des services de l'eau

Le bordereau du prix des services de l'eau est présenté.  
Il apparaîtra ainsi dans le document de règlement de l'eau potable.

Prestation	Tarifs en vigueur
Abonnement de compteur	140 euros/an
Prix du m3	1,50 euros/m3 – prix fixe
Taxe de pollution	0,29 euros/m3 pour 2016 - (redevance Agence de l'Eau)
Ouverture de compteur	40 euros
Fermeture de compteur	40 euros
Remplacement de compteur en cas de vétusté	à la charge de la mairie
Remplacement de compteur en cas de gel, dégradation, mauvaise utilisation	à la charge de l'abonné
Abonnement temporaire (chantier)	à la charge de l'abonné
Branchement demandé	prix coutant sur devis
Raccordement demandé	- à proximité de la colonne d'eau existante – sur devis - à une distance importante du réseau existant – sur devis
Fourniture du compteur neuf et pose en limite de propriété	à la charge de la mairie
Amendes pour :	
Branchement clandestin	3000 euros
Manipulation du compteur	3000 euros

Madame le Maire donne lecture de la délibération qui a été préparée avec objet : **Tarification de l'eau potable.**

Après en avoir débattu les membres du conseil s'exprime dans ce sens.

**Vote :** Abstention : 2  
Pour : 5

### Questions diverses

- Jean-Michel JACQUOT évoque le courrier reçu au sujet de la fromagerie. Il s'interroge sur le fait que la mairie l'ait reçue. Cette lettre est une copie, reçue en AR, la commune étant propriétaire du bâtiment.
- Laure BARAFORT indique que Gilles VIGNES, secrétaire du Cabinet de Patrick MALAVIEILLE à La Grand Combe, est gravement malade.
- Hymne national / démarche  
Madame BARAFORT évoque le courriel reçu de la part de Jean-Michel JACQUOT au sujet de l'Hymne National. Elle indique qu'elle n'est pas contre cette remarque. Elle signale que le sujet aurait pu être évoqué sur le moment, au lieu qu'il le soit 8 mois plus tard. Ce débat peut avoir lieu en temps et en heure sans délibérer.

Les préoccupations de l'actualité sont plus importantes.

- **Résultat CDCI**  
Madame BARAFORT indique l'amendement déposé à la première CDCI a rejeté.  
Il est regrettable que l'entité « Montagne » n'ait pas été prise en compte.  
Deux autres réunions de CDCI doivent encore se tenir, le 11 et le 21 mars 2016.  
Le Préfet s'exprimera ensuite le 31 mars 2016.
- **Gaz de schiste**  
Un grand rassemblement citoyen aura lieu le 28 février 2016 à BARJAC, contre l'exploitation des pétrole et gaz de schiste et de couche.  
La commune de Lamelouze a voté contre cette exploitation.
- **Réunion SIVU Lamelouze -St Martin de Boubaux :**  
Une réunion a eu lieu le 9 février 2016 à St Martin de Boubaux, ont été évoqué l'hypothèse d'acheter un camion VL, le précédent ayant été accidenté. Le coût de l'entretien du tractopelle et de l'épareuse est également élevé.  
Jean Luc CHABROL propose d'étudier une possibilité alternative : celle d'acquérir une remorque qui pourrait s'atteler au tracteur.  
Il faut s'attendre à ce que la participation de la commune de Lamelouze soit supérieure à 7500 euros pour 2016. Elle ne représente toujours que 40% du budget du SIVU.
- **CEREG :**  
Thierry SOUSTELLE donne des informations suite au contrôle des fuites, effectué durant la nuit du 23 au 24 janvier 2016.  
Dans l'ensemble, à l'instant T, l'état des 16 km de canalisation d'eau potable de la commune ne comporte pas de fuite notoire.  
Pour la suite de cette étude, cinq compteurs sont posés pour qu'une vérification bi mensuelle de l'état des différentes branches du réseau soit effectuée.
- **Chemin de la Chèvrerie Communale :**  
Le bas du chemin doit être compacté. L'entreprise sera rappelée.  
Le projet de son goudronnage est prévu en 2017.
- **Cynips**  
Une analyse de cynips est en cours. M. BOUCHET s'en occupe.
- **Fermeture de classe à CENDRAS**  
  
Une fermeture de classe primaire est prononcée pour la rentrée de septembre 2016. Un collectif de parents a été reçu à l'Inspection d'Académie à Nîmes.  
  
M. Y. LOUCHE, maire de Cendras accompagné de Mmes GAUZE et BARAFORT ont été reçus par M. DIJON, Inspecteur d'Académie adjoint le 11 février 2016.

## **Animations**

- Du 18 mars au 18 avril 2016 – Nadine Cornuel, photographe salloise présentera **une exposition de photos** des « Cépages interdits » à la Maison du Mineur à La Grand Combe. Une partie de ses photos ont été prises sur la commune.
- Le dimanche 13 mars à 15h à la salle polyvalente, **Loto communal**
- Le 2 avril 2016 à 18 h30 à la salle polyvalente – La commission Culture du Pays Grand Combien propose **Un Concert Harpe et Violon** – donné par Roxane MARTIN – Harpiste et Pascal THOREL violoniste

**Séance levée à : 21h28**

**Prochain Conseil le lundi 21 mars 2016 à 19h30 : Budget**